

Version refondue : Le lecteur est avisé que le présent document ne vise qu'à faciliter sa compréhension et que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée à cette compilation administrative n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements y cités, tels que sanctionnés dans leur version originale.

Avis important : Les versions des règlements disponibles sur ce site sont des versions administratives. Les versions officielles de ces règlements et de leurs amendements sont conservées au greffe de la MRC. En cas de contradiction entre une version administrative et une version officielle, la version officielle prévaut.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA HAUTE-YAMASKA**

Version refondue telle que
modifiée par les règlements
numéros 2002-128,
2004-146, 2006-170,
2008-207, 2011-244,
2014-270, 2016-284,
2017-293 et 2018-307

RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-122

DÉTERMINANT LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE- YAMASKA ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 90-48 ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux reconnaît au conseil de la municipalité régionale de comté la responsabilité de fixer par règlement la rémunération du préfet et de ses autres membres pour toutes les fonctions qu'ils exercent;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a adopté le règlement numéro 84-17 prescrivant les règles de rémunération des membres du Bureau de délégués de la Municipalité régionale de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a également adopté le règlement numéro 2002-122 prescrivant les règles de rémunération du préfet et des membres du conseil pour les autres fonctions exercées;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a également adopté le règlement numéro 90-48 tel qu'amendé prescrivant les règles de rémunération du préfet et des membres du conseil pour les autres fonctions;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la rémunération des membres du conseil;

ATTENDU que le projet de règlement a fait l'objet d'une adoption lors de la séance du 10 janvier 2002;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la même séance conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU qu'un avis public résumant le contenu du projet de règlement a été donné dans chacune des municipalités membres de la MRC en date du 11 janvier 2002 et que tel avis a été également publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité régionale de comté;

En conséquence, ce conseil statue comme suit :

Article 1 - Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de "Règlement déterminant la rémunération du préfet et des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement numéro 90-48 et ses amendements".

Article 2 – Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 – Rémunération de base

Le présent règlement accorde une rémunération de base annuelle de onze mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-quatorze cents (11 795,94 \$) à chacun des membres du conseil.

Article 4 – Rémunération additionnelle au préfet

Une rémunération annuelle de vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-huit cents (23 591,88 \$) est accordée au membre du conseil de la MRC de La Haute-Yamaska occupant la fonction de préfet.

Article 4.1 – Rémunération additionnelle au préfet suppléant

Une rémunération annuelle de sept mille dix-neuf dollars et vingt-neuf cents (7 019,29 \$) est accordée au membre du conseil de la MRC de La Haute-Yamaska occupant la fonction de préfet suppléant.

Article 4.2 – Fixation de la rémunération – Bureau des délégués

Lorsqu'un membre du conseil siège comme membre, lors d'une séance du Bureau des délégués de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, il lui est versé à titre de rémunération, pour chaque présence, un montant de cent treize dollars et cinq cents (113,05 \$).

Nonobstant ce qui précède, une seule rémunération est toutefois versée lorsqu'il y a plus d'une séance de Bureau des délégués tenue le même jour dans un même lieu.

Article 5 – Incapacité du préfet

Lorsque le préfet est incapable de remplir ses fonctions pour cause de maladie prolongée, le préfet suppléant reçoit, à compter de la huitième journée de cette incapacité, une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du préfet pendant cette période.

Aux fins d'application de l'alinéa précédent, le conseil détermine par voie de résolution les dates correspondant à la première et à la dernière journée d'incapacité du préfet.

Article 6 – Allocation de dépenses

Tout membre du conseil de la MRC reçoit, en plus de toute rémunération prévue par les articles 3, 4, 4.1, 4.2 et 5 du présent règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de cette rémunération.

Lorsque le montant versé comme allocation de dépenses excède le maximum établi par la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, l'excédent est retranché de l'allocation et est versé à titre de rémunération.

Article 7 – Modalités de paiement de la rémunération

Le conseil détermine par résolution les modalités de paiement des rémunérations et de l'allocation de dépenses prévues par le présent règlement.

Article 7.1 – Indexation annuelle

Au 1^{er} janvier de chaque année, à compter de l'année 2018, les rémunérations prévues par le présent règlement sont indexées annuellement de 2,5 %.

Article 8 – Appropriation à même le budget

Les sommes nécessaires au versement des rémunérations accordées au présent règlement seront prises à même le budget de la MRC, dont un montant suffisant sera approprié annuellement à cette fin.

Article 9 – Abrogation du règlement numéro 90-48

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 90-48 et ses amendements.

Article 10 – Entrée en vigueur

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2002.

ADOPTÉ à Granby, ce quatorzième (14^e) jour du mois de février deux mille deux (2002).

Mme Johanne Gaouette, directrice
générale et secrétaire-trésorière

M. Gilles Groulx, préfet

2002-122 :

Adoption du projet de règlement : 10 janvier 2002

Avis de motion : 10 janvier 2002

Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités:

Bromont : 15 janvier 2002

Ste-Cécile-de-Milton : 18 janvier 2002

Granby Ct : 16 janvier 2002

St-Joachim-de-Shefford : 15 janvier 2002

Granby V. : 14 janvier 2002

Shefford : 17 janvier 2002

Roxton Pond : 15 janvier 2002 Warden : 17 janvier 2002
St-Alphonse : 16 janvier 2002 Waterloo : 17 janvier 2002
MRC Haute-Yamaska : 16 janvier 2002

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 17 janvier 2002

Adoption du règlement : 14 février 2002

Avis public d'adoption:

Bromont : 20 février 2002 Ste-Cécile-de-Milton : 20 février 2002
Granby Ct : 20 février 2002 St-Joachim-de-Shefford : 20 février 2002
Granby V. : 19 février 2002 Shefford : 22 février 2002
Roxton Pond : 19 février 2002 Warden : 21 février 2002
St-Alphonse : 21 février 2002 Waterloo : 22 février 2002
MRC Haute-Yamaska : 20 février 2002

Entrée en vigueur : 22 février 2002

2002-128 :

Adoption du projet de règlement : 10 octobre 2002

Avis de motion : 10 octobre 2002

Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités:

Bromont : 17 octobre 2002 Ste-Cécile-de-Milton : 17 octobre 2002
Granby Ct : 18 octobre 2002 St-Joachim-de-Shefford : 17 octobre 2002
Granby V. : 21 octobre 2002 Shefford : 25 octobre 2002
Roxton Pond : 17 octobre 2002 Warden : 21 octobre 2002
St-Alphonse : 21 octobre 2002 Waterloo : 29 octobre 2002
MRC Haute-Yamaska : 18 octobre 2002

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 18 octobre 2002

Adoption du règlement : 27 novembre 2002

Avis public d'adoption:

Bromont : 2 décembre 2002 Ste-Cécile-de-Milton : 2 décembre 2002
Granby Ct : 3 décembre 2002 St-Joachim-de-Shefford : 3 décembre 2002
Granby V. : 3 décembre 2002 Shefford : 6 décembre 2002
Roxton Pond : 2 décembre 2002 Warden : 3 décembre 2002
St-Alphonse : 2 décembre 2002 Waterloo : 3 décembre 2002
MRC Haute-Yamaska : 2 décembre 2002

Entrée en vigueur : 6 décembre 2002

2004-146 :

Adoption du projet de règlement : 10 juin 2004

Avis de motion : 10 juin 2004

Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités:

Bromont : 14 juin 2004 Ste-Cécile-de-Milton : 14 juin 2004
Granby Ct : 15 juin 2004 St-Joachim-de-Shefford : 14 juin 2004
Granby V. : 14 juin 2004 Shefford : 15 juin 2004
Roxton Pond : 15 juin 2004 Warden : 14 juin 2004
St-Alphonse : 15 juin 2004 Waterloo : 14 juin 2004
MRC Haute-Yamaska :

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 15 juin 2004

Adoption du règlement : 8 juillet 2004

Avis public d'adoption:

Bromont : 13 juillet 2004 Ste-Cécile-de-Milton : 13 juillet 2004
Granby Ct : 13 juillet 2004 St-Joachim-de-Shefford : 13 juillet 2004
Granby V. : 13 juillet 2004 Shefford : 13 juillet 2004
Roxton Pond : 13 juillet 2004 Warden : 15 juillet 2004
St-Alphonse : 13 juillet 2004 Waterloo : 2 août 2004
MRC Haute-Yamaska : 9 juillet 2004

Entrée en vigueur : 2 août 2004

2006-170 :

Adoption du projet de règlement : 9 février 2006

Avis de motion : 9 février 2006

Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités:

Bromont : 10 février 2006	Ste-Cécile-de-Milton : 13 février 2006
Granby Ct : 13 février 2006	St-Joachim-de-Shefford : 13 février 2006
Granby V. : 14 février 2006	Shefford : 13 février 2006
Roxton Pond : 10 février 2006	Warden : 13 février 2006
St-Alphonse : 13 février 2006	Waterloo : 14 février 2006
MRC Haute-Yamaska : 10 février 2006	

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 15 février 2006

Adoption du règlement : 9 mars 2006

Avis public d'adoption:

Bromont : 15 mars 2006	Ste-Cécile-de-Milton : 16 mars 2006
Granby Ct : 15 mars 2006	St-Joachim-de-Shefford : 15 mars 2006
Granby V. : 22 mars 2006	Shefford : 17 mars 2006
Roxton Pond : 28 mars 2006	Warden : 16 mars 2006
St-Alphonse : 15 mars 2006	Waterloo : 16 mars 2006
MRC Haute-Yamaska : 15 mars 2006	

Entrée en vigueur : 28 mars 2006

2008-207 :

Adoption du projet de règlement : 8 octobre 2008

Avis de motion : 8 octobre 2008

Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités:

Bromont : 15 octobre 2008	St-Joachim-de-Shefford : 15 octobre 2008
Granby V. : 17 octobre 2008	Shefford : 17 octobre 2008
Roxton Pond : 15 octobre 2008	Warden : 16 octobre 2008
St-Alphonse-de-Granby : 16 octobre 2008	Waterloo : 16 octobre 2008
Ste-Cécile-de-Milton : 21 octobre 2008	MRC La Haute-Yamaska : 10 octobre 2008

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 20 octobre 2008

Adoption du règlement : 26 novembre 2008

Avis public d'adoption:

Bromont : 3 décembre 2008	St-Joachim-de-Shefford : 2 décembre 2008
Granby V. : 3 décembre 2008	Shefford : 2 décembre 2008
Roxton Pond : 10 décembre 2008	Warden : 4 décembre 2008
St-Alphonse-de-Granby : 3 déc. 2008	Waterloo : 5 décembre 2008
Ste-Cécile-de-Milton : 4 décembre 2008	
MRC de La Haute-Yamaska : 1 ^{er} décembre 2008	

Entrée en vigueur : 10 décembre 2008

2011-244 :

Avis de motion : 9 mars 2011

Adoption du projet de règlement : 9 mars 2011

Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités :

Granby : 15 mars 2011	Roxton Pond : 17 mars 2011
St-Alphonse-de-Granby: 15 mars 2011	Ste-Cécile-de-Milton : 15 mars 2011
St-Joachim-de-Shefford : 14 mars 2011	Shefford : 15 mars 2011
Warden : 16 mars 2011	Waterloo: 14 mars 2011
MRC de La Haute-Yamaska :	

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 16 mars 2011

Adoption du règlement : 13 avril 2011

Publication de l'avis public d'adoption :

Granby : 20 avril 2011

Roxton Pond : 19 avril 2011

St-Alphonse-de-Granby: 19 avril 2011
St-Joachim-de-Shefford : 19 avril 2011
Warden : 21 avril 2011
MRC de La Haute-Yamaska : 15 avril 2011

Ste-Cécile-de-Milton : 21 avril 2011
Shefford : 20 avril 2011
Waterloo: 20 avril 2011

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2011

2014-270 :

Avis de motion : 15 janvier 2014
Adoption du projet de règlement : 15 janvier 2014
Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités :

Granby : 20 janvier 2014
St-Alphonse-de-Granby: 22 janvier 2014
St-Joachim-de-Shefford : 21 janvier 2014
Warden : 22 janvier 2014
MRC de La Haute-Yamaska : 20 janvier 2014

Roxton Pond : 22 janvier 2014
Ste-Cécile-de-Milton : 22 janvier 2014
Shefford : 21 janvier 2014
Waterloo: 22 janvier 2014

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 20 janvier 2014

Adoption du règlement : 12 février 2014

Publication de l'avis public d'adoption :

Granby : 17 février 2014
St-Alphonse-de-Granby:
St-Joachim-de-Shefford : 19 février 2014
Warden : 25 février 2014
MRC de La Haute-Yamaska : 17 février 2014

Roxton Pond : 20 février 2014
Ste-Cécile-de-Milton : 20 février 2014
Shefford : 27 février 2014
Waterloo: 20 février 2014

Entrée en vigueur : 27 février 2014

2016-284

Avis de motion : 3 février 2016
Adoption du projet de règlement : 3 février 2016

Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités :

Granby : 29 janvier 2016
St-Alphonse-de-Granby: 15 février 2016
St-Joachim-de-Shefford: 15 février 2016
Warden: 17 février 2016
MRC de La Haute-Yamaska : 18 janvier 2016

Roxton Pond: 15 février 2016
Ste-Cécile-de-Milton: 12 février 2016
Shefford : 16 février 2016
Waterloo : 15 février 2016

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 3 février 2016

Adoption du règlement : 9 mars 2016

Publication de l'avis public d'adoption :

Granby : 15 mars 2016
St-Alphonse-de-Granby: 22 mars 2016
St-Joachim-de-Shefford: 16 mars 2016
Warden: 17 mars 2016
MRC de La Haute-Yamaska : 14 mars 2016

Roxton Pond: 16 mars 2016
Ste-Cécile-de-Milton: 18 mars 2016
Shefford : 24 mars 2016
Waterloo : 16 mars 2016

2017-293

Avis de motion : 23 novembre 2016

Présentation du projet de règlement : 23 novembre 2016

Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités :

Granby : 2 décembre 2016
Saint-Alphonse de Granby : 7 déc. 2016
Saint-Joachim-de-Shefford : 7 déc. 2016
Warden : 8 décembre 2016
MRC de La Haute-Yamaska : 28 novembre 2016

Roxton Pond : 9 décembre 2016
Sainte-Cécile-de-Milton : 6 déc. 2016
Shefford : 8 décembre 2016
Waterloo : 15 décembre 2016

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 28 novembre 2016

Adoption du règlement :

Publication de l'avis public d'adoption dans les municipalités :

Granby : 27 janvier 2017	Roxton Pond : 31 janvier 2017
Saint-Alphonse de Granby : 2 février 2017	Sainte-Cécile-de-Milton : 31 janv. 2017
Saint-Joachim-de-Shefford : 30 janvier 2017	Shefford : 30 janvier 2017
Warden : 2 février 2017	Waterloo : 30 janvier 2017
MRC de La Haute-Yamaska : 25 janvier 2017	

Publication de l'avis public d'adoption dans le journal : 25 janvier 2017

Entrée en vigueur : 2 février 2017

2018-307

Avis de motion : 13 décembre 2017

Adoption du projet de règlement : 13 décembre 2017

Publication du résumé du projet de règlement dans les municipalités :

Granby : 5 janvier 2018	Roxton Pond: 8 janvier 2018
St-Alphonse-de-Granby: 4 janvier 2018	Ste-Cécile-de-Milton: 4 janvier 2018
St-Joachim-de-Shefford:4 janvier 2018	Shefford : 10 janvier 2018
Warden: 11 janvier 2018	Waterloo : 8 janvier 2018
MRC de La Haute-Yamaska : 21 décembre 2017	

Publication du résumé du projet de règlement dans le journal : 27 décembre 2017

Adoption du règlement : 14 février 2018

Publication de l'avis public d'adoption :

Granby : 1 mars 2018	Roxton Pond: 2 mars 2018
St-Alphonse-de-Granby: 27 février 2018	Ste-Cécile-de-Milton: 27 février 2018
St-Joachim-de-Shefford: 27 février 2018	Shefford : 28 février 2018
Warden: 1 mars 2018	Waterloo : 26 février 2018
MRC de La Haute-Yamaska : 21 février 2018	

Entrée en vigueur : 2 mars 2018 (avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018)